



Conclusions et recommandations de la Consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour l'élaboration d'un plan d'action régional sur la pêche artisanale pour la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PA) dans le cadre politique de l'Union Africaine

Dakar, Sénégal
23-25 juillet 2018

INTRODUCTION

La consultation régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour l'élaboration d'un plan d'action régional pour la pêche artisanale pour la mise en œuvre des directives volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives PA) s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 23 au 25 juillet 2018. Elle s'est réunie pour les pays côtiers d'Afrique occidentale et centrale membres du Comité des pêches de l'Atlantique Est (COPACE), en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le projet FIRST, et le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union africaine (UA-BIRA).

La consultation a réuni 70 participants, dont des représentants de 19 gouvernements et de l'UE, des organisations régionales et internationales, des organisations de pêcheurs, des ONG, des universités et d'autres acteurs concernés.

Les objectifs de la consultation étaient de sensibiliser les participants sur le rôle important du secteur de la pêche artisanale et d'identifier comment ce secteur est pris en compte dans le cadre politique et de la stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PF&RS - 2014), la politique régionale de pêche et d'aquaculture de la CEDEAO qui est en cours de développement et soutenu par le projet FIRST et les Directives PA. Cette consultation a également permis de partager des expériences et d'identifier les actions nécessaires pour soutenir et promouvoir la pêche artisanale dans la région du COPACE.

En conséquence, les résultats attendus de la consultation étaient les suivants :

- Les participants ont une meilleure compréhension du statut et de l'importance de la pêche artisanale dans la région et des cadres politiques pertinents: les Directives PA, la PF&RS de l'UA et la formulation de la politique régionale de la CEDEAO dans le contexte du projet FIRST;
- Les priorités et les actions, y compris les ressources et modalités potentielles, ont été identifiées pour la mise en œuvre d'un plan d'action régional pour une pêche artisanale durable dans le cadre des Directives PA.
- Leçons apprises et expériences passées et actuelles relatives à la pêche artisanale ont été partagées.
- Recommandations pour le groupe de travail du COPACE sur les pêches artisanales et le groupe de travail sur le mécanisme de réforme de la pêche en Afrique.

Pendant trois jours, les participants ont examiné l'état actuel de la pêche artisanale dans la région, appris à travers des présentations thématiques, et discuté des éléments d'un plan d'action régional pour soutenir la mise en œuvre des Directives PA, en appui aux cadres régionaux existants.

L'atelier a noté que les pêches artisanales revêtent une importance socioéconomique majeure dans la région, avec quelques variations d'un pays à l'autre. La pêche artisanale est un secteur dynamique et diversifié utilisant différents types d'engins et ciblant différentes espèces - dans ce cas, les petits pélagiques sont particulièrement importants dans la plupart des pays en termes de sécurité alimentaire et de nutrition des populations. La cogestion, et donc la prise de décision plus participative, est devenu plus répandu dans la région. Les femmes jouent un rôle important mais elles ne sont pas toujours impliquées dans la prise de décision. La nécessité de veiller à ce que les produits de la pêche soient accessibles et abordables pour assurer la sécurité alimentaire dans les zones côtières ainsi que dans l'intérieur et dans les pays enclavés a été soulignée. Il y a une concurrence croissante sur l'espace marin et côtier par d'autres secteurs (par exemple l'extraction de pétrole et de gaz) et d'autres acteurs (par exemple l'industrie de la farine de poisson).

L'atelier a souligné la nécessité d'inclure les aspects socioéconomiques dans la gestion des pêches. Le manque de données sur la pêche artisanale, en particulier sur les dimensions socioéconomiques, constitue un défi à relever dans ce contexte, notamment grâce à la participation des acteurs de la pêche artisanale. Il a également été noté que, malgré les cadres de soutien existants, le commerce régional du poisson est souvent entravé dans la pratique. Les cadres et initiatives régionales existantes, telles que le PF&RS de l'UA, qui comprennent spécifiquement la mise en œuvre des Directives PA, et le programme FIRST dans le contexte de la CEDEAO ont été reconnus. Parallèlement, l'atelier a appelé à une meilleure communication et coordination des politiques et stratégies régionales entre les différentes organisations et acteurs régionaux.

RÉSULTATS DES DISCUSSIONS DE GROUPE DE TRAVAIL

Les principaux domaines prioritaires à approfondir dans le processus de planification de la mise en œuvre au niveau national et régional proposés par l'atelier sont les suivants:

Gouvernance des régimes fonciers dans le secteur de la pêche artisanale et gestion des ressources (chapitre 5 des Directives PA)

- Il est nécessaire de *renforcer la collaboration et la coopération entre les États et les communautés de pêcheurs* afin de garantir un accès équitable aux ressources halieutiques. Les moyens d'y parvenir sont notamment de créer des conseils, ou des comités, consultatifs et des plans de gestion des pêches. Ceux-ci devraient être élaborés en étroite consultation avec les acteurs de la pêche artisanale. Le COPACE a un rôle important à jouer au niveau régional et il faut qu'il y ait un suivi de la mise en œuvre des recommandations du COPACE.
- *Les pêcheurs et les communautés de pêcheurs ne participent souvent pas à la collecte et à l'utilisation des données.* Les capacités de collecte de données des communautés de pêcheurs et leurs organisations devraient être renforcées. L'élaboration, la diffusion et l'utilisation de guides et de manuels adaptés communautés de pêcheurs artisans constitueraient un soutien important à cet égard.
- *La législation sur les régimes fonciers pertinente pour la pêche artisanale est souvent manquante ou non appliquée.* Il y a un besoin de mise à jour et d'harmonisation des textes réglementaires et les capacités des gouvernements pour opérationnaliser la législation doivent être renforcées. De même, les communautés de pêcheurs et les organisations de pêche artisanale ont besoin d'appuis pour renforcer leurs capacités à accéder à la législation et à la comprendre.



- *Les projets de développement ayant une incidence sur le secteur de la pêche sont souvent développés sans implication des pêcheurs et de leurs communautés* alors qu'ils devraient normalement être consultés et leurs priorités prises en compte. Les commissions ou comités chargés des questions de pêche artisanale, dans le cas où elles existent, devraient être renforcées.
- *Il existe un déséquilibre entre la capacité de pêche existante et la productivité des ressources halieutiques disponibles pour la pêche artisanale.* Il y a un besoin de réduire la capacité de pêche pour assurer une utilisation durable des ressources. Les mesures de gestion actuellement utilisées dans les pays comprennent les quotas, la fermeture des pêcheries pour permettre aux stocks de se rétablir et les repos biologiques. Des évaluations des stocks de ressources partagées devrait être entamées, et des plans d'aménagement développés et mis en œuvre.

Développement social, emploi, travail décent et égalité hommes-femmes (chapitre 6 + 8 des Directives PA)

- *La concurrence sur l'espace utilisé par la pêche artisanale se produit dans la région* en raison du développement du tourisme, de l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière, des aires marine protégées (AMP) et de la pêche industrielle. Cela est dû au manque de considérations de l'importance socio-économique du secteur de la pêche artisanale dans la planification de l'espace marin et dans les évaluations d'impact, ainsi que par l'absence de statut reconnu du secteur de la pêche artisanale. Une approche fondée sur les droits de l'homme est donc nécessaire pour garantir la durabilité de la pêche artisanale. La cartographie participative des sites de pêche artisanale devrait être menée pour informer les politiques et faire évoluer les cadres réglementaires.
- *La résilience à l'impact du changement climatique, qui affecte les moyens de subsistance de la pêche artisanale, doit être assurée.* L'érosion des zones côtières est récurrente dans la région, mais la capacité d'adaptation des pêcheries artisanales bien que relativement plus élevé que celle des pêcheries industrielles devrait être renforcée. Les impacts du changement climatique sur la pêche artisanale devraient être discutés.
- *Un meilleur accès à des moyens de subsistance alternatifs, des équipements sociaux et des sites de débarquement améliorés devraient être fournis* pour garantir les moyens de subsistance, stabiliser les communautés locales et réduire les incitations à la migration. Des enquêtes exploratoires sur les moyens de subsistance alternatifs devraient être menées et les bonnes pratiques devraient être incluses. Au niveau régional, les activités des migrants, y compris le commerce transfrontalier, devraient être documentés et des protocoles spécifiques pour le commerce en produits halieutiques intra-régional devraient être élaborés ou mis en œuvre. Il n'existe actuellement aucun mécanisme régional facilitant la migration et protégeant les travailleurs migrants.
- *L'accès à l'information pour les pêcheries artisanales*, par exemple, en ce qui concerne les questions de sécurité en mer, les règles commerciales, etc., visant à sensibiliser aux réglementations, aux règles et aux droits, revêtent une importance fondamentale pour soutenir une pêche artisanale durable. Cela nécessite des informations dans les langues locales et des versions simplifiées de documents complexes. Les gouvernements devraient s'associer à Too Big Too Ignore (TBTI) et se joindre à l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI) et signer des protocoles d'accord pour partager des informations sur la pêche artisanale dans la région.
- *L'accès aux services financiers, à l'épargne et à la protection sociale*, en particulier pour les femmes et les jeunes, représente souvent un défi pour les petites communautés de la région. Cela s'explique notamment par le manque de visibilité de la contribution du secteur. Il est donc nécessaire de fournir ces services ainsi que l'innovation et la technologie, également pour permettre le développement des petites entreprises, de meilleures pratiques de manipulation, des produits améliorés et l'accès aux marchés. Les bonnes pratiques devraient être partagées



dans toute la région et les capacités des organisations de pêche artisanale à fournir / accéder aux services financiers doivent être renforcées.

Chaînes de valeur, activités après capture et commerce (chapitre 7 des Directives sur la pêche artisanale)

- Dans le secteur post-captures, *il est nécessaire d'investir dans des infrastructures et des technologies appropriées*. Des bonnes pratiques existent dans plusieurs pays de la région en ce qui concerne les centres intégrés de transformation et de commercialisation du poisson, qui comprennent à la fois des infrastructures techniques et sociales (par exemple des garderies). Lors de la planification de l'infrastructure, il est essentiel de consulter les futurs utilisateurs. Il est également important dès le début, de planifier la gestion et l'entretien des installations. Cependant, en tant que première activité, il est recommandé de définir un état de lieu au niveau national pour mieux comprendre les besoins et établir ce qui existe déjà.
- *Les organisations d'acteurs sur l'ensemble de la chaîne de valeur doivent être renforcées* et leurs capacités développées pour leur permettre de participer davantage aux processus de prise de décision ainsi qu'à la gestion des infrastructures et des installations mentionnées ci-dessus. Les initiatives devraient être particulièrement axées sur les femmes car ce sont les principaux acteurs du secteur post-captures et inclure, entre autres, la formation au leadership et le partage de bonnes pratiques, à la fois par le biais de guides et de visites d'échange. Du matériel de formation existe déjà dans certains pays et avec certaines organisations et sur la base des expériences existantes, des modules de formation adaptés aux besoins locaux devraient être développés et mis en œuvre.
- *Les pertes post-captures et les déchets doivent être traités* et des efforts doivent être faits pour augmenter la valeur ajoutée. Cela entraînerait à la fois une augmentation des gains des travailleurs post-captures et une réduction de l'impact négatif sur l'environnement. Il est également nécessaire d'améliorer et de faciliter le commerce régional et de promouvoir l'utilisation de pratiques post-captures conformes aux normes sanitaires et de qualité en vigueur.
- *Les acteurs du secteur post-captures, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés ainsi que les femmes et les jeunes, font rarement partie des processus de prise de décision en matière de pêche*. Cette situation doit être changée et les capacités des groupes vulnérables et marginalisés doivent être développées. Les organisations de pêche artisanale - aux niveaux local, national, régional et international - devraient veiller à ce que leurs processus décisionnels soient équilibrés entre les sexes et que les hommes et les femmes aient des chances égales de faire entendre leurs voix.

Le changement climatique et les risques de catastrophe (chapitre 9 des Directives sur la pêche artisanale) ont été considérés tout au long des discussions comme des questions transversales.

PROCHAINES ÉTAPES

Des mécanismes concrets, y compris des outils, sont nécessaires pour mettre en œuvre les Directives PA dans le contexte des cadres régionaux existants, des politiques et initiatives pertinentes. Cela nécessite également une collaboration, un financement et un soutien de la part des gouvernements, des organisations régionales, des organisations de pêche artisanale et d'autres partenaires techniques et financiers. En conséquence, l'atelier a identifié les prochaines étapes suivantes:

- *Les participants à l'atelier* doivent rendre compte des résultats de la réunion aux gouvernements, aux collègues et aux partenaires, y compris sur les actions recommandées. Ils devraient également identifier d'autres opportunités de sensibilisation et de dissémination des Directives PA et des bonnes pratiques associées dans le contexte du PF&RS de l'UA et agir en



tant que acteur et promoteur des Directives PA lors des réunions et événements pertinents. Ils devraient en général plaider en faveur de la pêche artisanale au plus haut niveau et encourager la mise à l'échelle des bonnes pratiques.

- *Les gouvernements* devraient tenir compte des résultats de la consultation dans leurs politiques et stratégies pertinentes et veiller à l'inclusion des acteurs de la pêche artisanale dans les processus décisionnels. Ils devraient présenter des demandes d'aide à la pêche artisanale aux partenaires de développement. Ils devraient également veiller à ce que les accords de pêche ne nuisent pas aux pêcheries artisanales / fournissent des mécanismes de protection. Les gouvernements devraient donner la priorité à un soutien accru à la pêche artisanale, prévu dans les dispositions du budget ordinaire, conformément à leur engagement à mettre en œuvre les directives sur la pêche artisanale et la stratégie panafricaine de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. Les gouvernements devraient mieux reconnaître le rôle des femmes dans la pêche artisanale.
- *Les communautés économiques régionales (CER)* devraient supporter le développement durable de la pêche artisanale dans leurs stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.
- Les résultats de l'atelier devraient être présentés lors de la 5ème session du *Groupe de travail sur la pêche artisanale du COPACE* du 26 au 27 juillet 2018 à Dakar, au Sénégal. Le Groupe de travail sur les pêches artisanales du COPACE devrait rassembler, collecter et analyser des données socio-économiques et environnementales sur les pêches artisanales afin d'améliorer la visibilité du secteur. Cela devrait être fait par une approche transdisciplinaire. Le COPACE devrait créer un site web pour le partage d'informations.
- L'*UA* devrait continuer à faire progresser la mise en œuvre de l'objectif politique de la PF&RS en ce qui concerne la pêche artisanale et allouer des fonds spécifiques au développement de la pêche artisanale.
- Les *organisations régionales (par exemple CPCO, CSRP, COREP)* devraient plaider en faveur de la pêche artisanale dans les sous-régions. Elles devraient également collaborer avec les partenaires de développement pour élaborer des projets de pêche artisanale et des plans de gestion, et développer les capacités des membres nationaux en matière de recherche concernant les aspects environnementaux et de gouvernance de la pêche artisanale. Ils devraient également permettre le renforcement des capacités sur les ODD 14.b/ODD pour soutenir la gestion durable des océans et des côtes et la pêche dans les eaux intérieures. Les organisations régionales devraient encore améliorer leur coordination au niveau régional et sous-régional.
- Le *CAOPA / PANEPAO / ADEPA / PRCM* devraient partager les résultats de la consultation avec leurs membres et organiser le plaidoyer / le renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre des Directives PA, par ex. lors des célébrations de la Journée mondiale des pêches - également en partenariat avec des organisations régionales et autres.
- Les *partenaires au développement* devraient tenir compte des résultats de la consultation régionale et fournir des lignes de financement spécifiques à l'appui de la pêche artisanale. Ils devraient également veiller à ce que tous les projets pertinents pour la pêche artisanale tiennent compte des lignes directrices sur la pêche artisanale en tant que critère d'approbation des financements (y compris pour les projets non liés à la pêche)
- La *FAO* devrait continuer à soutenir les efforts visant à mettre en œuvre les directives de la pêche artisanale au niveau national et régional, dans le contexte du Cadre stratégique et de la Stratégie de réforme de l'Union africaine pour la pêche et l'aquaculture en Afrique. La FAO est invitée à organiser un événement similaire sur la pêche continentale dans le contexte de la mise en place des directives PA au niveau continental.

Dakar, Sénégal, 25 juillet 2018

